

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur, 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

**Chronique Politique.**

Le *Soir*, qui n'a pas l'habitude d'être désagréable au gouvernement de M. Thiers, publie la note suivante, entre deux gros filets, de façon à ce qu'elle soit aperçue des yeux les plus distraits :

« Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'étrange aveu fait hier à l'Assemblée nationale par M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères.

« Il résulte de la déclaration provoquée par M. de Valon que, le 20 septembre, M. de Bismarck eût traité d'un armistice et de la paix sur les bases de la cession de Strasbourg et des cantons environnants.

« Si le compte-rendu officiel a bien traduit les paroles de M. Jules Favre, il est impossible que ce dernier reste un jour de plus au ministère des affaires étrangères. »

M. Jules Favre n'a pas été tout-à-fait aussi net que le *Soir* le fait entendre. Cependant, il ne s'en faut guère. Voici les paroles de M. le ministre des affaires étrangères, telles que les donne la sténographie de l'*Officiel* :

« Dans la conversation, qui a eu deux phases, dans la soirée du 18 et dans la matinée du 19, M. le comte de Bismarck était revenu sur son premier refus : il avait paru comprendre que la convocation d'une Assemblée était indispensable, je ne dis pas pour la cessation des opérations militaires, mais pour l'examen de la question de paix ou de guerre.

« M. le comte de Bismarck consentit donc à un armistice. Vous savez quelles conditions il imposait ; mais je déclare que si ces conditions eussent été moins dures, j'aurais rapporté au Gouvernement le conseil de les accepter, tant il me paraissait important de sortir de la situation périlleuse où le pays était engagé, tant j'avais à cœur de le consulter régulièrement et d'obtenir enfin cette sanction qui nous manquait et qui faisait notre incurable faiblesse.

« Ah ! je vous le demande, Messieurs, reportez-vous, de grâce, à l'époque à laquelle je fais allusion. Si nos désastres étaient grands, nos espérances n'étaient pas complètement abattues, le cœur du pays, qui palpitait encore, laissait deviner des résolutions héroïques et des efforts suprêmes dont il était impossible de calculer la portée. Un armistice, à la condition de rendre Strasbourg, et surtout de laisser à sa garnison l'humiliation de la servitude militaire ! Je ne m'en sentis pas le courage, et je le déclarai à M. de Bismarck. (Mouvement. — Très-bien ! à gauche.)

« Après avoir essayé de lui faire comprendre toute la dureté de ses conditions, et l'impossibilité où je me trouvais de les accepter ; après avoir obtenu de lui qu'il recourût au roi pour lui faire connaître ma prière, je revins à Paris, et je rapportai à mon Gouvernement tout ce qui s'était passé, et ce qui s'était fait un peu contre son gré. — Je ne suis pas indiscret en révélant ici ce que tout le monde sait aujourd'hui.

« Voilà exactement ce qui s'est passé. Je le répète, je n'entre ici dans aucun des détails que

pourrait comporter le récit plus ample de ces événements.

« Dans le 13<sup>e</sup> bureau, à Bordeaux, j'ai dit à M. de Valon — qui, plus tard, m'a fait l'honneur de m'interroger ici même, — qu'une partie de la conversation avait eu, de la part de M. le comte de Bismarck, un caractère qui ne me permettait pas de la considérer comme étant un élément de négociation.

« M. le comte de Bismarck, en effet, me parlant politique, m'adressa certaines suggestions que je repoussai sur lesquelles je n'ai pas à m'expliquer ici, et me dit qu'effectivement il serait possible de traiter dans les conditions qui ont été rapportées à la séance d'hier.

« A droite. — Ah ! ah !

« Je demande à l'Assemblée la permission de lui faire observer qu'il n'était pas et qu'il ne pouvait être en aucune façon question de traiter et que, de la part de M. de Bismarck, cela était tout aussi bien entendu que de la mienne ; que tout était convenu entre nous sur les conditions de l'armistice, à savoir que je rentrerais à Paris pour les faire connaître au Gouvernement et que je lui rendrais réponse ; qu'il ne pouvait s'agir d'autre chose que d'un armistice, et que, dès lors, ceux qui ne craignent pas de dire que la paix a été refusée aux conditions auxquelles on a fait allusion, et que je ne rappelle pas, sont dans la plus complète erreur. »

Au font, l'aveu est formel. En apparence, M. Jules Favre se sauve par une distinction entre la conversation familière et la conversation officielle. Quand M. de Bismarck traitait avec lui d'armistice, M. Jules Favre était ministre des affaires étrangères ; quand M. de Bismarck parlait politique, M. Jules Favre n'était plus que M. Jules Favre, et il n'a pas cru devoir profiter des renseignements qu'il a pu surprendre dans un entretien tête à tête, sans caractère officiel. S'il veut dire que lui, ministre des affaires étrangères, ne pouvait pas se fier à des propos que M. de Bismarck aurait peut-être contestés ou rectifiés, il a raison. Mais s'il croit encore que les paroles entendues par lui, M. Jules Favre, ne devaient être d'aucune utilité pour diriger sa conduite de ministre, il a tort ; sur ce point, nous inclinons vers la conclusion donnée par le *Soir*, ou tout au moins, nous disons, avec M. de Vallon : « J'ai pu reprocher, » et j'y persiste, à M. Jules Favre, si quelque leur de paix lui est apparue, de ne pas l'avoir immédiatement signalée. »

(L'Union de l'Ouest.)

Décidément la Commune est tombée au fond de l'égoût. C'est à qui s'écartera de cette œuvre stupide et sauvage, et Mazzini lui-même, Mazzini qui ne fut cependant jamais bien délicat en politique, Mazzini repousse avec horreur toute compromission avec les incendiaires de Paris. Voici en quels termes il s'exprime dans la *Roma del popolo* :

« L'orgie de fureur, de vengeance, de sang, dont Paris a donné le spectacle au monde, remplirait notre âme de désespoir, si nous n'avions que des opinions et non une foi.

« Un peuple qui se vautre de la sorte, comme abruti par l'ivresse, qui se déchire lui-même avec une pareille rage en hurlant des cris de

trionphe, qui danse une ronde infernale devant le tombeau qu'il se creuse à lui-même, qui tue, torture, brûle, vocifère comme une bande de fous furieux, un peuple pareil nous rappelle les plus horribles visions du Dante.

« Les actes de la Commune sont à honnir éternellement ; elle n'avait ni patriotisme, ni aucun principe d'humanité.

« Avoir massacré les otages, quand leur mort ne pouvait en aucune façon profiter à la cause de la Commune, avoir incendié les édifices qui étaient la gloire de la cité, c'est une infamie sans nom. »

Ainsi parle le célèbre conspirateur, et cette protestation indique l'impression produite en Europe par les attentats des bandits de la Commune. Et dire qu'en France on a vu des Français trouver des paroles doucereuses pour une insurrection que Mazzini lui-même repousse comme infâme !

**On mande de Versailles, le 19 juin :**

L'Assemblée adopte la loi reconnaissant électeurs et éligibles les Alsaciens et les Lorrains résidant en France, sous condition de déclarer leur domicile.

Un député dépose un projet de loi réglant le travail des enfants dans les manufactures.

Une proposition tendant à rétablir les lois de 1860 et réglementant la liberté de fabrication et de commerce des armes est adoptée.

En réponse à une interrogation de M. Langlois, relativement à nos prisonniers encore en Allemagne, le ministre des affaires étrangères déclare que la grande difficulté de se procurer le matériel nécessaire empêche un rapatriement rapide : le 20 mai, il y avait encore 280,000 prisonniers en Allemagne ; 106,000 sont rentrés depuis ; 3 ou 4,000 reviennent chaque jour, et le gouvernement fait tous ses efforts pour accélérer le rapatriement de tous.

**CHRONIQUE ÉLECTORALE.**

M. Thiers se préoccupe vivement des élections du 2 juillet, surtout en ce qui concerne Paris, où la multiplicité des comités électoraux formés ou en formation ne lui paraît sans doute pas un gage suffisant d'entente parmi les électeurs.

Le comité du Faubourg Saint-Antoine, dont M. Théodore Budaille est le secrétaire, n'a jusqu'à présent admis sur sa liste que MM. Drouin, Agricola Perdiguier, Pascal Duprat, H. Vignault et Eugène Tenot.

Le parti bonapartiste est dans un grand embarras, non pas qu'il lui soit difficile de trouver 21 noms à présenter aux électeurs de la Seine, mais aucun candidat ne veut se présenter lui-même et lancer une profession de foi.

MM. Devinck, Denière, Dumas, Haussmann, et quelques autres figureront sans avoir officiellement et personnellement posé leur candidature.

M. Anatole de la Forge, sera probablement porté par le comité républicain.

M. Lévy-Bing, banquier et membre du consistoire israélite, qui, aux dernières élections, a réuni près de 40,000 voix, se présente sans le patronage d'aucun comité.

M. de Laurentie ne croit pas devoir accepter la

candidature qui lui était offerte, par le comité des journaux réunis.

Le bruit avait couru que le duc de Chartres possédait sa candidature en Vendée. Mais la *Gazette de France* dément absolument le fait.

Il est également inexact que M. Keller se présente en Vendée : il est porté dans la partie de l'Alsace restée française.

Les seuls candidats connus pour la Vendée jusqu'aujourd'hui, sont le général Lebreton et, pour le parti républicain, M. Emile Beaussire, dont le succès est à peu près assuré.

**On mande de Bruxelles, le 18 juin :**

Le roi et la reine ont adressé au pape une lettre autographe le félicitant à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son pontificat.

Ce soir les troupes sont consignées dans les casernes, et les corps spéciaux de la garde civique sont convoqués dans la crainte que des troubles ne soient occasionnés par les manifestations et les illuminations qui doivent avoir lieu à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du pape.

Il y a une foule immense dans les rues à l'occasion du jubilé pontifical. Les églises et beaucoup de maisons particulières sont illuminées. Plusieurs manifestations anti-papales, dont une importante, ont parcouru, ce soir, les rues de la ville, en chantant et en brisant quelques vitres des maisons illuminées. Beaucoup de personnes portent à la boutonnière les couleurs italiennes. De nombreux détachements de gendarmerie et de police se tiennent devant les établissements religieux pour les protéger. Plusieurs individus ayant voulu attaquer le cercle des étudiants où quelques petites manifestations avaient eu lieu, ont été arrêtés. Le corps spécial de la garde civique est en faction devant le cercle des étudiants. Plusieurs maisons ont arboré les couleurs italiennes.

19 juin. — L'*Etoile* dit que les corps spéciaux de la garde civique ont été forcés d'intervenir pour maintenir l'ordre ; ils ont fait usage de la baïonnette pour se dégager de la foule dans laquelle on a cru remarquer plusieurs membres de la société internationale.

Plusieurs personnes ont été blessées.

On lit dans une correspondance que le *Journal de Bruxelles* reçoit de Rome :

« Le P. Hyacinthe a ici un ancien condisciple, un ancien ami, le R. P. Rouard de Card, dominicain. Celui-ci, n'écoulant que son cœur, l'est allé trouver et lui a parlé avec une onction et une tendresse extrêmes, l'invitant à se réfugier à Ste-Sabine, à prier, à demander à Dieu des lumières et la force de prendre une grande résolution. — « Je vous répondrai demain, » dit le P. Hyacinthe. En effet, le lendemain, le P. Rouard de Card recevait une lettre où l'ex-carême se déclarait vaincu, attendri, et demandait qu'on lui préparât une cellule. Il consentait à faire une retraite. Jugez de la joie du dominicain. Cependant il s'agissait d'introduire un étranger, que dis-je ? un apostat dans la communauté, et d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour l'absoudre, le cas échéant, des censures ecclésiastiques. Le révérendissime géné-

ral Jandel, consulté, en référé au Pape, qui manda près de lui le R. P. Rouard de Card et lui accorda toutes les facultés voulues. Mais quels ne furent la douleur et l'étonnement du pieux dominicain ! La nouvelle s'était ébruitée, et le pauvre Hyacinthe, mécontent, écrivait pour dire qu'il renonçait à son projet et qu'il ne pouvait supporter l'inquisition dont il était l'objet. »

Le Journal d'Ille-et-Vilaine nous raconte les faits suivants qui sont bien tristes et peu à l'honneur de la Prusse :

• Nos soldats prisonniers reviennent d'Allemagne ; les uns, libérés ou en congé, voyagent isolément, tandis que les autres sont dirigés vers les dépôts de leurs corps respectifs.

• Un douloureux détail à cette occasion. Dans un détachement de 80 soldats environ qui revenaient des frontières russo-prussiennes, on comptait plus d'un tiers d'aveugles. L'alimentation malsaine et insuffisante, la rigueur du climat, la nostalgie enfin avaient réduit ces malheureux à ce déplorable état. »

En 1855 et en 1859, lorsque la fortune des armes mit entre nos mains un grand nombre de Russes et d'Autrichiens, on peut dire que tous ont été traités aussi bien, sinon mieux que nos soldats. Nuls faits semblables à ceux que nous signale notre confrère n'ont été, Dieu merci, relevés contre nous. Dieu fera retomber sur la Prusse et ses gouvernants la responsabilité des maux inutilement provoqués.

Pour les articles non signés P. GODET.

## Faits Divers.

Paris se repeuple, et les étrangers visiteurs y affluent.

Une statistique porte à 282,000 le nombre des émigrés rentrés à Paris depuis le 1<sup>er</sup> juin.

— On parle d'installer un de nos ministères dans les bâtiments des Invalides ; et alors on transporterait en province nos vieux guerriers qui s'y trouveraient dans les meilleures conditions d'hygiène et de commodité.

C'est principalement au point de vue économique que ceci nous paraît être une heureuse idée.

En effet, aujourd'hui où les rangs de ces glorieux vétérans se sont si fortement éclaircis, aujourd'hui où ils ne sont plus guère que 7 à 800 à

l'Hôtel, ils ont exactement le même état-major qu'à l'époque où il étaient 7 à 8,000.

L'idée en question aura donc l'avantage de réaliser une notable économie en supprimant du coup tout le personnel inutile.

Car nous ne supposons pas qu'on veuille transporter en même temps, dans les départements, l'innombrable état-major dont le besoin ne se fait plus sentir depuis deux années.

Tout ceci était simplement une affaire de routine.

La routine a toujours régné en despote dans notre chère France.

— La Liberté assure qu'on songe à organiser immédiatement des commandements militaires pour y encadrer de suite les forces dont on se trouve disposer et celles qui proviendront de la classe appelée.

— La fabrication des armes de guerre a repris en France une grande activité. Suivant la Liberté, les manufactures de St-Etienne, de Tulle, de Châtellerauld, vont augmenter leur travail et porter leur production à environ 1,000 fusils par jour. Ce chiffre est provisoire, car de nouveaux ateliers seront prochainement installés, le nombre des ouvriers sera augmenté, et les usines en question arriveront à produire 500,000 fusils par an.

On pourra ainsi, lorsque la nouvelle loi sur l'armée aura été votée, et en employant les autres ressources que le département de la guerre possède, pourvoir à tous les besoins du service. Ces ressources consistent dans les armes commandées à l'industrie, tant en France qu'en Belgique, en Angleterre et en Amérique, et dans celles que fournira le désarmement de Paris et celui des différentes villes.

— Les passions ne sont pas calmées à Paris. Lundi matin, tout près de la caserne de la Pépinière, au coin de la rue de Laborde, un coup de fusil a été tiré sur un simple soldat. La balle, après avoir traversé le bras, s'est logée dans le corps. On disait le soir que le malheureux était perdu.

Les maisons voisines ont été ardemment fouillées. Nous ignorons si le coupable a été découvert.

— Le Bien public annonce l'arrivée imminente à Paris de MM. Clément Duvernois et Emile Ollivier.

— Vermorel, dont l'état s'était aggravé depuis plusieurs jours, est mort lundi à l'hôpital militaire de Versailles.

Blessé au ventre, il a succombé à une péritonite aiguë survenue à la suite de l'opération nécessitée par sa blessure.

— On assure que les vicaires-généraux capitulaires du diocèse de Paris ont demandé à Mgr l'évêque d'Orléans, au nom du clergé de Paris, de prononcer l'oraison funèbre de Mgr Darboy.

— On vient, paraît-il, de mettre la main sur un curieux document : Les états de propositions de récompenses dressés par l'état-major de l'ex-Commune. En regard de chaque nom sont relatés les hauts faits et les services ayant déterminé le choix des candidats.

— Dans l'école des Mines, dont la commission scientifique de la Commune avait fait son laboratoire, on a découvert, outre une énorme quantité de matières explosibles, un nouvel engin vraiment infernal. Ce sont de petites boules de métal, de la grosseur d'une pilule et qui devaient s'adapter dans des bagues. Ces boules creuses devaient contenir de l'acide prussique. Un ressort imperceptible mettait en mouvement une pointe d'acier, et laissait échapper en même temps le poison, de sorte qu'en serrant la main à quelqu'un ou en le frappant légèrement on pouvait le tuer sur-le-champ. On a trouvé deux cents de ces engins, fabriqués sur l'ordre du citoyen Parisel.

— Il y a quelques jours, le journal la Tribune, de Bordeaux, demandait au préfet de la Gironde, M. Ferdinand Duval, si oui ou non un mandat d'amener était lancé contre Gambetta.

Voici la réponse faite par M. le préfet au président du Comité de propagande républicaine :

• A votre question transmise par moi au ministre de l'intérieur, celui-ci m'a affirmé de la manière la plus formelle qu'il n'existait contre M. Gambetta aucun mandat d'arrêt ; qu'il ignorait absolument d'où avait pu partir le bruit qui circulait ; que si un magistrat quelconque avait pris une semblable mesure, il n'eût pu le faire qu'après avoir averti le gouvernement, lequel n'aurait aucun motif de l'autoriser ; que M. Gambetta était donc parfaitement libre de rentrer en France sans la moindre crainte d'être inquiété par qui que ce soit. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### EMPRUNT NATIONAL DE 2 MILLIARDS.

L'emprunt national de 2 milliards, réalisable par une émission de titres de rentes 5 p. 0/0, donnera très-prochainement lieu à l'ouverture

d'une souscription publique à la Caisse centrale du trésor public (Palais de l'Industrie), à Paris, et, dans les départements, chez tous les trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances, ainsi que chez tous les percepteurs. L'époque et les conditions de la souscription seront portées à la connaissance du public dans le plus bref délai possible.

UNE LETTRE DE M. ENGELHARD.

Après de longs retards et de sérieuses réflexions, M. Engelhard a, paraît-il, pris le parti de se déclarer Français. Voici la lettre qu'il vient d'adresser au Courrier du Bas-Rhin, à la date du 14 juin. Il y a mis le temps. Quoi qu'il en soit, nous nous empressons de publier cette lettre, et nous nous félicitons si le tolle général qui s'est manifesté dans la presse à la nouvelle de la prussianisation de M. Engelhard a pu influencer ses résolutions et le déterminer à rester Français :

« Molkebronn, près Lingolsheim, 14 juin 1871.

• Monsieur le Rédacteur,

• Vous mentionnez dans le Courrier du Bas-Rhin le bruit qui court dans les journaux de Paris que l'ex-préfet de Maine-et-Loire, M. Maurice Engelhard, aurait opté pour la nationalité prussienne. Ce mensonge a été répandu par l'Union de l'Ouest, journal clérical et légitimiste d'Angers, qui fait métier de calomnier les républicains, et qui m'a intenté un procès pour avoir prononcé sa suspension au mois de décembre dernier. Après avoir donné ma démission de préfet de Maine-et-Loire, je suis revenu en Alsace pour régler mes affaires, et très-prochainement je compte me faire inscrire au barreau de Paris. Je n'ai donc pas opté pour la nationalité prussienne et je resterai Français.

• Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'insérer ces quelques lignes dans le Courrier du Bas-Rhin, et je vous présente mes salutations empressées.

• MAURICE ENGELHARD, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Versailles, 20 juin 1871.

Après un discours très-applaudi du chef du pouvoir exécutif, l'Assemblée a voté à l'unanimité le projet de loi d'emprunt.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MAISON à Saumur, rue des Pottiers, avec petit jardin.  
MAISON aux Deux Sœurs, avec 33 ares de jardin et terre labourable.  
S'adresser audit notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MAISON, place Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 24, avec jardin et bâtiments sur le quai.  
S'adresser audit notaire. (128)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de décès.

Le dimanche 25 juin 1871, à midi précis, en la demeure, aux Vigneaux, de M. Thomas, il sera, par M<sup>e</sup> Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente des meubles mobiliers et effets mobiliers dépendant de la succession de M. Auguste Thomas, décédé aux Vigneaux.

On vendra :

Lits complets, couettes et couvertures, une commode en bois de rose, tables, draps, serviettes, chaises, fauteuils, armoires, buffets, batterie de cuisine, vaisselle, argenterie, bois de chauffage, bois de travail, vin, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ON DEMANDE un garçon de magasin.

S'adresser à M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. (114)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

### GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. et M<sup>me</sup> Vogler.

Les dimanches 2 et 16 juillet 1871, à une heure de l'après-midi,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, à la ferme de l'Isle-d'Asnières, commune de Méron, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> VOGLER.

Il sera vendu :

Lits garnis, en acajou, en noyer et en fer, tables, tables de nuit, tables de toilette, tables à ouvrage, tables de jeu, commode, bureau, fauteuils, chaises garnies et autres, glaces, pendules, fourneau en fonte, batterie de cuisine, lampes, vaisselle, service de table et garniture de cheminée ; — draps, serviettes, nappes, garde-robe, armoire ; — deux belles charrettes, quatre tombereaux, trois camions à quatre roues, une machine à battre et à vanner, un râtelier à cheval, deux coupe-racines, un tartare, un moulin cribleur, un bache-paille, quatre herses, six versoirs, dont l'un système anglais, un moulin à vanner, une faucheuse système Wood, trois rouleaux en bois deux rouleaux en fonte ; un harnai, double de voiture, deux sellettes, deux reculements, un cabriolet, huit paires de traits, quatorze colliers de chevaux ; un cylindre en cuivre, un soufflet de forge, une pompe d'arrosage, une enclume, plusieurs prolonges ; une grande quantité d'instruments aratoires et d'outils ;

Plusieurs chaudières en fonte, une baignoire, un bain de siège, trois dragues, planches à bouteilles, bouteilles vides, trois avant-trains, plusieurs garde-mangers, fer brut, fûts, pots, grains, bois de chauffage ; neuf chevaux et juments, trois poulains, vingt-deux vaches, génisses, veaux et bœufs, et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

NOTA. — L'Isle-d'Asnières est située près le village de Douvy, commune d'Epieds, auquel on arrive par la route de Saumur à la Motte-Bourbon. (127)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

aux enchères publiques.

Le samedi 24 juin 1871, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, sous la Halle de Saumur (aile droite), à la vente de 100 hectolitres de maïs roux, très-belle qualité, expédiés de Toulouse et laissés en souffrance à la gare de Saumur, à la requête de M. Solacroup, directeur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A LOUER

DE SUITE,

### UN FONDS D'HORLOGERIE

Quatre mille francs environ.

Avec une belle clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance après l'entèvement de la récolte de 1871,

### LA BELLE FERME

DE

### L'ISLE D'ASNIÈRES

Sise commune de Méron, et par extension sur celle d'Epieds (Maine-et-Loire).

Cette ferme comprend de vastes bâtiments d'exploitation, parfaitement installés, et 60 hectares de terres labourables et prés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SILVY, directeur liquidateur de la Caisse hypothécaire à Paris, soit audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (124)

### VINS BLANCS,

VIEUX ET NOUVEAU,

QUALITÉ SUPÉRIEURE,

Quarante pièces,

### A VENDRE

A la Trochoire, près Montsoreau.

### A LOUER

DE SUITE,

### UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue du Petit-Pré, occupée par M. Mocquart,

Comprenant habitation, plusieurs magasins, hangars, servitudes et terrains spacieux.

S'adresser à MM. PICHERIT et VOISIN, rue de la Comédie, Ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### BEL APPARTEMENT

AU PREMIER,

Rue Royale, maison Raguideau.

S'adresser à M. BARBIN.

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur rue Royale n<sup>o</sup> 1 (ancienne maison Duvau-Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1<sup>er</sup> étage, mansarde au-dessus ; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier.  
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

### A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Anjou.  
S'adresser à M. BARDOU. (61)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué. (17)

### NOUVEAUTÉS.

### EUG. BIZERAY,

Rue de la Tonnelle,

Demande de suite de bonnes ouvrières, pour les confections et les robes. (110)

Saumur, imp. de P. GODET.